

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : Mme DURNERIN - M. BOURGUIGNAT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Interventions éducatives de la Ville sur le temps scolaire - Communication

Madame Dillenseger, au nom de la commission de la réussite éducative, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, la Ville propose aux écoles primaires des interventions éducatives qui se déroulent sur le temps scolaire (IETS). Ces activités contribuent aux objectifs pédagogiques fixés par l'Éducation nationale. Les intervenants municipaux apportent des compétences techniques, scientifiques, culturelles, artistiques et sportives, qui aident les enseignants à atteindre les objectifs fixés dans le socle commun des connaissances et des compétences.

Variée et appréciée des écoles, cette offre éducative est organisée par les directions suivantes :

- culture, au travers des différents établissements culturels,
- espaces verts,
- sports,
- relations internationales,
- tranquillité publique,

- animation des quartiers.

Pour l'année scolaire 2010-2011, les IETS ont représenté un volume de près de 13 000 heures pour l'ensemble des écoles de la Ville, soit une moyenne annuelle de 162 heures par école.

Le coût des interventions est estimé à 420 000 € pour l'année, étant précisé que ce chiffre ne comprend que les rémunérations des intervenants.

Parmi les trente actions du Projet Éducatif Global, adopté par le Conseil Municipal le 28 juin 2012, figure une action visant à rassembler ces interventions éducatives sur le temps scolaire au sein d'un projet unifié. Les enjeux sont les suivants.

Un pilotage transversal

En effet, jusqu'alors, les IETS étaient proposées aux écoles directement par chacun des services, selon des procédures et un calendrier qui leur étaient propres. Le diagnostic effectué lors de l'élaboration du PEG a démontré la nécessité d'organiser cette offre à l'échelle de la Ville, dans le cadre d'un pilotage transversal, l'objectif étant d'avoir une vision globale de sa répartition territoriale dans les quatre-vingt écoles de la Ville, ainsi que des moyens mis à disposition dans ce cadre.

Une meilleure lisibilité de l'action éducative de la Ville

Les IETS se déroulent sur le temps scolaire, sous la responsabilité des enseignants. Il s'avère nécessaire de valoriser ces actions auprès des familles, qui n'ont pas toujours conscience du rôle de la Ville en la matière. Il s'agit donc de rendre lisible l'action éducative de la Ville, en la positionnant comme un partenaire éducatif sur le temps scolaire.

Une meilleure affectation et répartition territoriale de l'offre

L'objectif est de veiller à ce que l'ensemble des IETS, tous domaines d'intervention confondus, soit octroyé de manière équitable dans les écoles, tout en ayant une attention particulière aux territoires qui en ont le plus besoin, notamment dans les écoles où les enfants sont le plus en difficulté.

Le développement d'une logique de projet

L'offre proposée aux écoles est riche qualitativement et quantitativement. Il s'agit de poursuivre le développement d'une logique d'adéquation aux projets d'école, afin d'éviter autant que faire ce peut le phénomène de « consommation » d'activités et de permettre une mise en cohérence des interventions avec les besoins des écoles.

Un partenariat développé avec l'Éducation nationale

Les IETS participent pleinement aux objectifs des programmes de l'Éducation nationale. Il s'agit donc de développer davantage le partenariat, tant sur les procédures que sur les contenus éducatifs proposés par la Ville.

Les actions suivantes ont été mises en œuvre au cours des derniers mois.

La réalisation d'un diagnostic des IETS sur l'année scolaire 2010/2011

Cette étude a été élaborée par le cabinet Compas-Tis, avec le soutien du Grand Dijon.

La création d'une plate-forme dématérialisée

Un outil dématérialisé de présentation des IETS a également été réalisé par le cabinet Compas-Tis et avec le soutien du Grand Dijon.

Cette plate-forme mise à la disposition des enseignants, des directeurs d'école et des services municipaux, vise à :

- présenter l'ensemble des actions éducatives de la Ville sur le temps scolaire (une centaine d'actions a été répertoriée pour l'année scolaire 2013/2014)
- permettre aux directeurs d'école de faire leurs demandes en ligne
- outiller les services municipaux pour l'instruction des demandes
- réaliser des bilans, analyser et évaluer les actions de la Ville.

Cette plate-forme a été mise à la disposition des écoles courant mai ; celles-ci peuvent, depuis cette date, formuler des demandes d'IETS pour l'année scolaire 2013/2014.

La mise en œuvre d'un processus commun de traitement des demandes des écoles

L'ensemble des demandes des écoles au titre de l'année 2013/2014 seront étudiées par un comité technique puis un comité de pilotage, composé d'élus, de directeurs des services concernés, de la

Directrice académique ou son représentant et des Inspecteurs de l'Éducation nationale. Il reviendra au comité de pilotage de veiller à l'adéquation des demandes des écoles aux projets d'école, à une répartition équilibrée des IETS sur le territoire et à la cohérence des IETS avec les besoins éducatifs des écoles.

L'harmonisation des critères d'octroi des IETS

Les critères d'octroi des IETS, qui étaient jusqu'alors propres aux services instructeurs, ont été harmonisés et arrêtés conjointement avec les services de l'Éducation nationale et serviront de base de travail du comité de pilotage pour affecter les IETS. La liste de ces critères est jointe en annexe.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la réussite éducative, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ